

Exclusivité → Le découpage cantonal

LOIRET ■ Le découpage électoral en vue des élections de mars 2015 au conseil général fait causer

Les cantons jouent au chamboule-tout

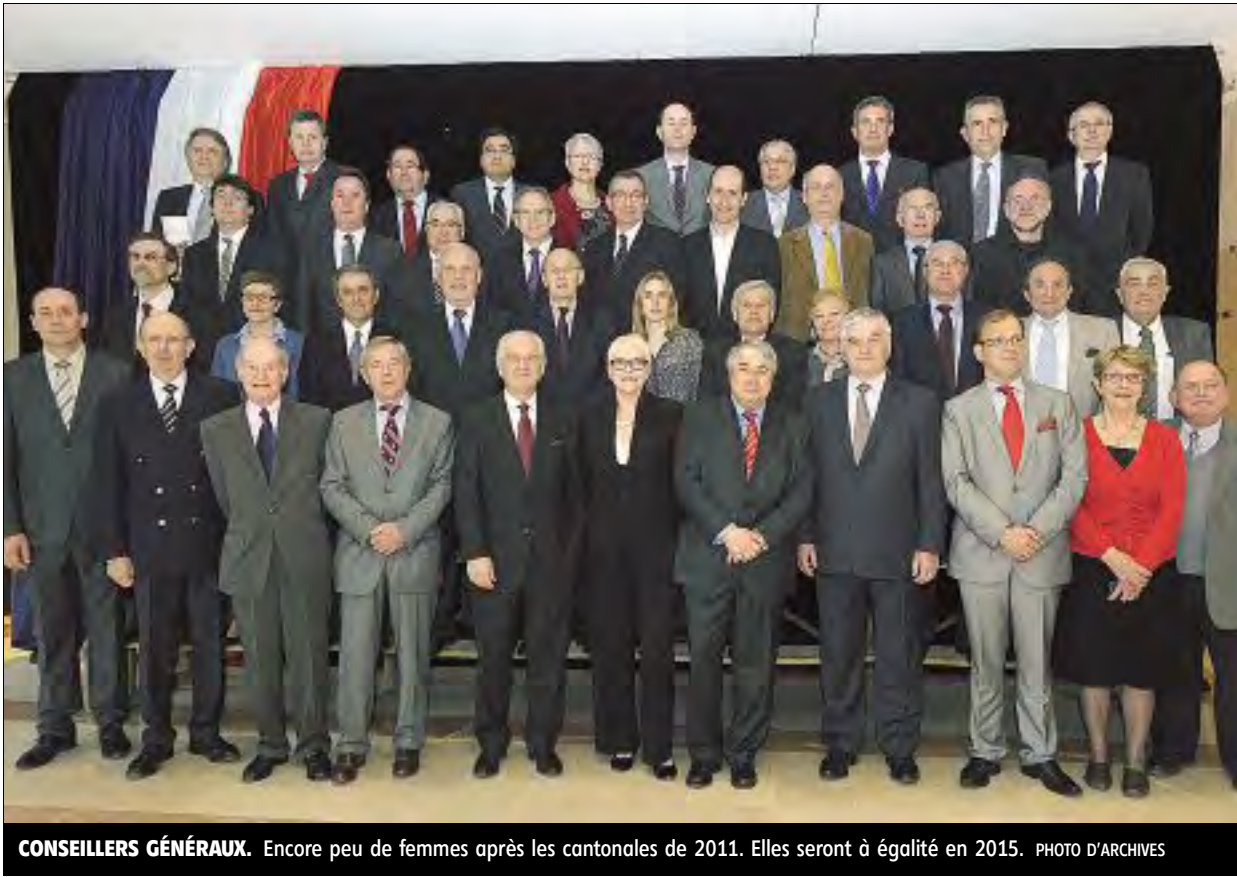
L'UMP et le Front de gauche ont confirmé, hier, leur intention de déposer des recours contre la carte des 21 cantons définie par le ministère de l'Intérieur.

Anne-Marie Coursimault
anne-marie.coursimault@centrefrance.com

Un casse-tête, un chamboule-tout... Pas facile de transformer 41 cantons du Loiret en 21, et d'en redessiner intégralement les contours pour atteindre une moyenne de 31.243 habitants, avec une marge de + ou - 20 % autorisée.

Le ministère de l'Intérieur a longtemps cogité. La préfecture du Loiret a rendu cette copie, sous pli confidentiel, vendredi soir, à Éric Doligé, président du conseil général. Le découpage pourrait encore être amendé à la marge.

« C'est une grande tricherie »



CONSEILLERS GÉNÉRAUX. Encore peu de femmes après les cantonales de 2011. Elles seront à égalité en 2015. PHOTO D'ARCHIVES

Révélee dans La Rep' Dimanche et présentée page suivante, la carte est déjà décortiquée. Éric Doligé crie au scandale : « C'est une grande tricherie, du tripatouillage. » Marc Gaudet (divers droite) renchérit : « Ça me dégoûte de la politique. J'appelle toute la population de mon canton à se manifester ».

Trois des quatre cantons d'Orléans ainsi que Montargis et Châtelet font partie des moins denses du Loiret en nombre d'habitants, alors que la logique voudrait l'inverse, la ville étant plus peuplée que la campagne. Du coup, certains cantons ruraux sont immenses : 43 communes

■ De nouvelles règles

L'élection des conseillers départementaux (qui ne seront plus appelés des conseillers généraux) se tiendra en mars 2015. Le scrutin sera binominal paritaire : deux conseillers par canton (un homme, une femme) élus en binôme. Une parité imposée par la Constitution. Comme la proportionnelle n'a pas été retenue à la demande de l'association des maires de France et d'autres élus (y compris de droite), le respect de la parité passe par des binômes dans de gros cantons. Cela promet de nombreuses discussions entre partis et en interne. L'équilibre démographique par canton a aussi été imposé par le Conseil constitutionnel, sous l'ère Sarkozy. Actuellement, les écarts de population entre les cantons français vont de 1 à 47 (1 à 5,3 dans le Loiret) : les agglomérations urbaines sont sous-représentées au niveau du ratio nombre d'électeurs/nombre de conseillers généraux. Autres règles à appliquer au maximum : définir les cantons de manière à ne pas couper les communautés de communes et les agglomérations, respecter une continuité territoriale au sein d'une commune, respecter les bassins de vie.

à Courtenay, 55 à Malesherbes, 38 à Lorris. Pithiviers est excentré de son bassin de vie. Certaines communautés de communes sont cassées, comme Beauce-Gâtinais et La Forêt. Le découpage d'Orléans-La Source en deux fait grand bruit. Fleury est rattaché à Loury et Rebréchien, donc hors Agglo d'Orléans. Saran et Châtelet-sur-Loing (PCF) ne sont pas avantagés.

« Des endroits bleussent »

« On élimine les communistes et si l'on peut faire perdre la droite en favorisant des triangulaires, ce sera la cerise sur le gâteau », tempête Éric Doligé.

Marier Beaugency à Cléry plutôt qu'à Meung (la logique naturelle), c'est aussi favoriser le PS.

Tout cela est vrai, mais il faut savoir raison garder. Le Loiret ne basculera pas à gauche. « Il y a des endroits qui bleussent beaucoup », constate un observateur. Hugues Saury (UMP) conserve son canton d'Olivet. Malesherbes, Sully et bien d'autres resteront ancrés à droite.

« Les conseillers généraux voient leur coin mais tout a des conséquences sur tout », remarque Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, accusé de tous les maux. Reste que respect des règles imposées ne veut pas dire neutralité politique. ■

■ CALENDRIER

Session. Le conseil général est en session de mercredi à vendredi. Il sera question du découpage.

Avis. Le conseil général a jusqu'au 24 janvier pour transmettre un avis au préfet : « Un avis défavorable, évidemment », confie Éric Doligé, qui le rendra entre le 20 et le 23, après un débat. Le préfet renverra cet avis au ministère de l'Intérieur.

Conseil d'État. Il étudiera le décret (éventuellement amendé) et le validera avant le 1^{er} mars. Toutes les cartes définitives des départements pourraient sortir en même temps, courant février. La publication des décrets s'effectuerait en avril-mai.

Recours. Une fois la carte validée, les conseils généraux, élus, partis, etc., auront deux mois pour déposer des recours. « Que le Conseil d'État examine les recours alors qu'il a lui-même validé la carte, on n'a jamais vu ça. L'État triche de façon officielle, on ne va pas lui faire le moindre cadeau. Et ça s'organise bien », commente Éric Doligé. Si certains recours étaient jugés valables entre juin et septembre, le gouvernement serait mis en difficulté en vue de mars 2015. « Beaucoup de personnalités de gauche parlent d'un risque de report des élections départementales », estime Éric Doligé. « Je ne pense pas que le Conseil d'État sera sensible à ce qui serait une sorte de tentative d'obstruction », rétorque Jean-Pierre Sueur.

➔ ÉRIC DOLIGÉ (UMP)



« Un scandale »

« Cette carte, c'est une grande tricherie et un grand scandale. La gauche a tous les pouvoirs et n'a plus de retenue. La carte est imposée d'en haut en fonction de critères politiques. On le voit au travers du fait de minimiser la population dans l'ur-

bain. Il y aura à Orléans de multiples conseillers généraux qui n'auront rien à faire et, en zone rurale, des conseillers généraux qui auront entre 30 et 50 communes. La carte a été bâtie pour protéger Michel Brard (conseiller général PS d'Orléans Saint-Marceau) qui est un proche de Jean-Pierre Sueur, en compensation de son échec à la mairie d'Orléans (Michel Brard a postulé comme tête de liste PS, ndr.) Toute la carte du département dépend de cette magouille très lisible. C'est un jeu de dominos. Il faut voir la forme des cantons de Pithiviers ! La communauté de communes de Gien a été découpée en deux. Des arrières-pensées, il y en a partout. On ne respecte pas les limites des communautés de communes et les agglomérations. On ne respecte pas les élus. J'avais fait des propositions qui permettaient de respecter l'esprit de la loi et ces communautés ». ■

➔ JEAN-PIERRE SUEUR (PS)



« Il faut se réjouir »

« Les protestations ne m'impressionnent pas. C'est purement politique. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir quelle proposition alternative cohérente, sur tout le département, le conseil général proposera en fonction des règles imposées. Dans le passé, il y a eu des choses extrêmement bizarres dans le Loiret. Aux législatives, une circonscription allait de Fleury à Dordives, une autre de Ligny-le-Ribault à Pierrefite-ès-Bois ! Là, la carte est défendable. Il n'y a pas de charcutage. Le ministère de l'Intérieur a la volonté très ferme que ce découpage ne soit pas annulé par le Conseil d'État et est donc très strict sur les règles. Pourquoi s'acharner contre une réforme qui permet enfin la parité ? Autant dire qu'on est contre ! Moi, je m'en réjouis. Il y aura autant de femmes que d'hommes au conseil général. On peut discuter de tel ou tel découpage, mais être contre, c'est s'opposer au Conseil constitutionnel dont les décisions (sur la parité et l'égalité démographique) s'imposent à tous. Il n'y a aucune pénalisation du monde rural : tous les territoires sont représentés dans le cadre de cette règle. Une voix égale une voix. Avant, une voix pesait six fois plus qu'une autre. Il faut se réjouir que le découpage permette de réduire une inégalité, une injustice démographique ». ■

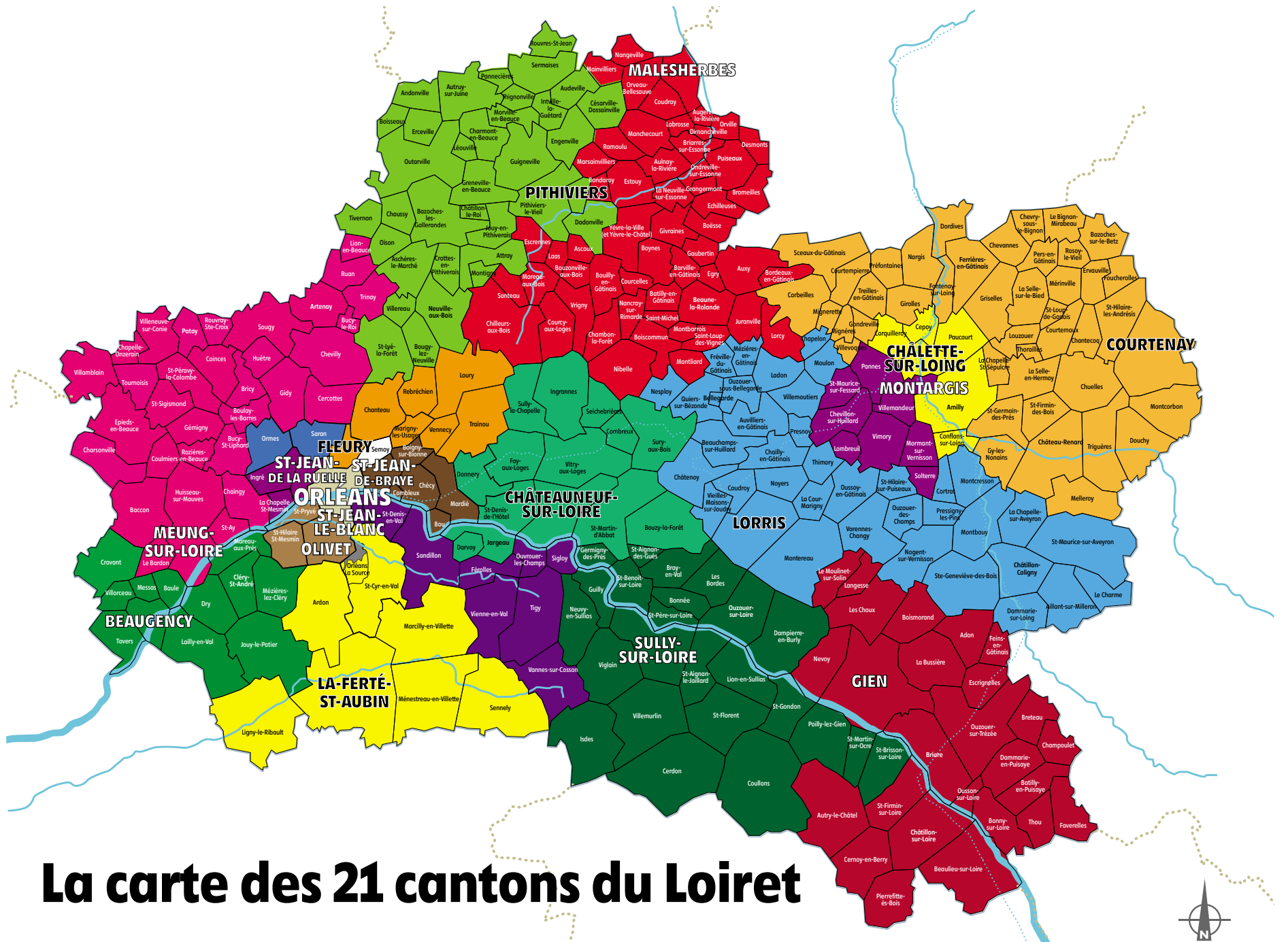
➔ MICHEL RICOUD (PCF)



« Jusqu'au bout »

« On va aller jusqu'au bout. Il y a une vraie vie de quartier à La Source ! On ne va pas se laisser faire si l'on découpe ce canton en deux (le nord avec Saint-Marceau, le sud avec La Ferté). Le Front de gauche avait fait une proposition de relier le canton entier avec des communes du canton de Saint-Jean-le-Blanc. Ça n'a pas été retenu. Il y a un découpeur en chef, Manuel Valls (ministre de l'Intérieur), relayé par les découpeurs loirétains (les responsables de la fédération du PS du Loiret, Jean-Pierre Sueur et Olivier Frézet). Ils ont trouvé des appuis locaux : les élus PS de La Source. Le conseil municipal d'Orléans a adopté un vœu contre le charcutage, par 45 voix (PS et Verts n'ont pas pris part au vote). Nous avons lancé une pétition qui a reçu 1.000 signatures. Nous organisons avec des habitants de La Source un rassemblement devant la préfecture, aujourd'hui, à 15 heures. Nous voulons faire part au préfet de notre opposition et lui transmettre les 1.000 signatures. On va se battre. Il est trop tôt pour dire si je choisirai Saint-Marceau pour les élections de 2015. Le PS veut dégager le Front de gauche, c'est clair. Je vois aussi trop bien cette volonté de développer le bipartisme ». ■

Exclusivité → Le découpage cantonal



La carte des 21 cantons du Loiret

Les communes d'Ormes et Saran sont rattachées à l'un des cantons d'Orléans.
Orléans-La Source se partage entre le canton de La Ferté-Saint-Aubin et Orléans.



→ LA RÉPARTITION DES COMMUNES DU LOIRET À LA LOUPE

BEAUGENCY

Baule ; Beaugency ; Cléry-Saint-André ; Cravant ; Dry ; Jouy-le-Potier ; Lailly-en-Val ; Mareau-aux-Près ; Messas ; Mézières-lez-Cléry ; Tavers ; Villorceau.

CHALETTE-SUR-LOING

Amilly ; Cepoy ; Châlette-sur-Loing ; Conflans-sur-Loing ; Corquilleroy ; Paucourt.

CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Bouzy-la-Forêt ; Châteauneuf-sur-Loire ; Combreux ; Darvoy ; Donnery ; Fay-aux-Loges ; Ingrannes ; Jargeau ; Saint-Denis-de-l'Hôtel ; Saint-Martin-d'Abbat ; Seichebrières ; Sully-la-Chapelle ; Sury-aux-Bois ; Vitry-aux-Loges.

COURTENAY

Bazoches-sur-le-Betz ; Le Bignon-Mirabeau ; Chantecoq ; La Chapelle-Saint-Sépulcre ; Château-Renard ; Chevannes ; Chevy-sous-le-Bignon ; Chuelles ; Corbeilles ; Courtemaux ; Courtempière ; Courtenay ; Dordives ; Douchy ; Ervaucelle ; Ferrières-en-Gâtinais ; Fontenay-sur-Loing ; Foucherolles ; Giroles ; Gondreville ; Griselles ; Gy-les-Nonains ; Louzouer ; Melleroy ; Mérinville ; Mignères ; Mignerette ; Montcorbon ; Nargis ; Pers-en-Gâtinais ; Préfontaines ; Rozoy-le-Vieil ; Saint-Firmin-des-Bois ; Saint-Germain-des-Prés ; Saint-Hilaire-les-Andrésis ; Saint-Loup-de-Gonois ; Sceaux-du-Gâtinais ; La Selle-en-Hermoy ; La Selle-sur-le-Bied ; Thorailles ; Treilles-en-Gâtinais ; Triguères ; Villevoques.

LA FERTÉ-SAINT-AUBIN

Ardon ; La Ferté-Saint-Aubin ; Orléans 2002 ; Ligny-le-Ribault ; Marçilly-en-Villette ; Ménestreau-en-Villette ; Orléans Poincaré-Bécasse ; Orléans Lavoisier-Insee ; Orléans Sapins-Poincaré ; Orléans Le Lac-Avenue de l'Hôpital ; Orléans Activités ; Saint-Cyr-en-Val ; Sennely.

FLEURY-LES-AUBRAIS

Chanteau ; Fleury-les-Aubrais ; Loury ; Marigny-les-Usages ; Rebréchien ; Trainou ; Venecy.

GIEIN

Adon ; Autry-le-Châtel ; Batilly-en-Puisaye ; Beaulieu-sur-Loire ; Boismorand ; Bonny-sur-Loire ; Breteau ; Briare ; La Bussière ; Cernoy-en-Berry ; Champoulet ; Châtillon-sur-Loire ; Les Choux ; Dammarie-en-Puisaye ; Escrignelles ; Faverelles ; Feins-en-Gâtinais ; Gien ; Langesse ; Le Moulinet-sur-Solin ; Nevoy ; Ousson-sur-Loire ; Ouzouer-sur-Trézée ; Pierrefitte-ès-Bois ; Saint-Firmin-sur-Loire ; Thou.

LORRIS

Aillant-sur-Milleron ; Auville-en-Gâtinais ; Beauchamps-sur-Huillard ; Bellegarde ; Chailly-en-Gâtinais ; La Chapelle-sur-Aveyron ; Chapelon ; Le Charme ; Châtenoy ; Châtillon-Coligny ; Cortrat ; Coudroy ; La Cour-Marigny ; Dammarie-sur-Loing ; Fréville-du-Gâtinais ; Ladon ; Lorris ; Mézières-en-Gâtinais ; Montbouy ; Montcresson ; Montereau ; Moulon ; Nesploy ; Nogent-sur-Vernisson ; Noyers ; Ousson-en-Gâtinais ; Ouzouer-des-Champs ; Ouzouer-sous-Bellegarde ; Presnoy ; Pressigny-les-Pins ; Quiers-sur-Bézonde ; Sainte-Geneviève-des-Bois ; Saint-Hilaire-sur-Puiseaux ; Saint-Maurice-sur-Aveyron ; Thimory ; Varennes-Changy ; Vieilles-Maisons-sur-Joudry ; Villemoutiers.

MALESHERBES

Ascoux ; Auquerville-la-Rivière ; Aulnay-la-Rivière ; Aury ; Barville-en-Gâtinais ; Batilly-en-Gâtinais ; Beauce-la-Rolande ; Boësses ; Boiscommun ; Bondaroy ; Bordeaux-en-Gâtinais ; Bouilly-en-Gâtinais ; Bouzonville-aux-Bois ; Boynes ; Briarres-sur-Essonne ; Bromailles ; Labrosse ; Chambon-la-Forêt ; Chilleurs-aux-Bois ; Coudray ; Courcelles ; Courcy-aux-Loges ; Desmonts ; Dimancheville ; Échilleuses ; Égry ; Escrennes ; Estouy ; Gaubertin ; Givraines ; Grangermont ; Juranville ; Laas ; Lory ; Mainvilliers ; Malesherbes ; Manchecourt ; Mareau-aux-Bois ; Marsainvilliers ; Montbarrois ;

Montliard ; Nançray-sur-Rimarde ; Nangeville ; La Neuville-sur-Essonne ; Nibelle ; Ondreville-sur-Essonne ; Orveau-Bellesauve ; Orville ; Puiseaux ; Ramoulu ; Saint-Loup-des-Vignes ; Saint-Michel ; Santeau ; Vrigny ; Yèvre-la-Ville.

MEUNG-SUR-LOIRE

Artenay ; Baccon ; Le Bardon ; Boulay-les-Barres ; Bricy ; Bucy-le-Roi ; Bucy-Saint-Liphard ; Cercottes ; Chaingy ; La Chapelle-Onzerain ; Charsonville ; Chevilly ; Coincez ; Coulmiers ; Épièdes-en-Beauce ; Gémigny ; Gidy ; Huêtre ; Huisseau-sur-Mauves ; Lion-en-Beauce ; Meung-sur-Loire ; Patay ; Rouvray-Sainte-Croix ; Rozières-en-Beauce ; Ruan ; Saint-Ay ; Saint-Péray-la-Colombe ; Nevois ; Tournois ; Trinay ; Villablain ; Villeneuve-sur-Conie.

MONTARGIS

Chevillon-sur-Huillard ; Lombreuil ; Montargis ; Mormant-sur-Vernisson ; Pannes ; Saint-Maurice-sur-Fessard ; Solterre ; Villemendeur ; Vimory.

OLIVET

Olivet ; Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ; Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

ORLÉANS 1

Martroi-Cathédrale ; Carnes-République ; Carnes-Sud ; Faubourg Bourgogne ; Argonne Sud-Jean-Zay ; Sonis-Saint-Jean ; Saint-Laurent-Sanitas ; Ecale-Rives de Loire ; Faubourg Saint-Jean ; Beaumont-Vauquois.

ORLÉANS 2

Fiacre-Chenault ; Plantes-Dauphine ; Les Roses ; Cigogne ; Mouillère-Dauphine ; Sud ; Sud-Ouest-Chabassières ; Ouest-Corne de Cerf-Guignec ; Beauchamps ; Farmmarion ; Universités.

ORLÉANS 3 / ORMES-SARAN

Les Blossières-Mairie ; Acacias-Bannier-Groues ; Bannier-Nord Ouest-Murlins ; Bannier-Médiathèque ; Bannier-Coligny ; Châteaudun-Dunois ; Ormes ; Saran.

ORLÉANS 4

Bourgogne-St-Aignan-St-Euverte ; Bourgogne-Préfecture ; Bourgogne-Châtelet ; Argonne Sud ; Grand Villiers ; Wichita-Mozart ; Marne ; Ouest-Gendarmerie ; Argonne-Champ Chardon Fox ; Bourgogne-Pasteur ; Bourgogne-St-Vincent ; Gare-Munster.

PITHIVIERS

Andonville ; Asnières-le-Marché ; Attray ; Audeville ; Autry-sur-Juine ; Bazoches-les-Gallerandes ; Boisseaux ; Bougy-lez-Neuville ; Césarville-Dossainville ; Charmont-en-Beauce ; Châtillon-le-Roi ; Chaussy ; Crottes-en-Pithiverais ; Dadonville ; Engenville ; Erceville ; Greneville-en-Beauce ; Guigneville ; Intville-la-Guépard ; Jouy-en-Pithiverais ; Léouville ; Montigny ; Morville-en-Beauce ; Neuville-aux-Bois ; Oison ; Outarville ; Pannecières ; Pithiviers ; Pithiviers-le-Vieil ; Rouvres-Saint-Jean ; Saint-Lyé-la-Forêt ; Sermaises ; Thignonville ; Tivernon ; Villereau.

SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Boigny-sur-Bionne ; Bou ; Chécy ; Combleux ; Mardié ; Saint-Jean-de-Braye.

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

La Chapelle-Saint-Mesmin ; Ingré ; Saint-Jean-de-la-Ruelle.

SAINT-JEAN-LE-BLANC

Férolles ; Ouvrouer-les-Champs ; Saint-Denis-en-Val ; Saint-Jean-le-Blanc ; Sandillon ; Sigloy ; Tigy ; Vannes-sur-Cosson ; Vienne-en-Val.

SULLY-SUR-LOIRE

Bonnée ; Les Bordes ; Bray-en-Val ; Cerdon ; Coullons ; Dampierre-en-Burly ; Germigny-des-Prés ; Guilly ; Isdes ; Lion-en-Sullias ; Neuvy-en-Sullias ; Ouzouer-sur-Loire ; Poilly-lez-Gien ; Saint-Aignan-des-Gués ; Saint-Aignan-le-Jaillard ; Saint-Benoît-sur-Loire ; Saint-Brissson-sur-Loire ; Saint-Florent ; Saint-Gondon ; Saint-Martin-sur-Ocre ; Saint-Père-sur-Loire ; Sully-sur-Loire ; Viglain ; Villemurlin.